

**République Française**  
Arrondissement de CHATEAU-GONTIER  
Département de la Mayenne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*DE LA COMMUNE DE LA ROË (53350)*

L'an deux mille dix-huit, vingt-huit février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. CHADELAUD Gaétan, Maire.

**Étaient présents** : Mmes BLAIN Christelle, GIRET Marie-Paule, Mmes BEASSE Annie, TRETON Maryline, COMBES Marie-Christine, M CHADELAUD Gaétan et M. PESLERBE Jean-Claude

**Étaient absents excusés** : M. GERBOIN Emmanuel, Mme ALLEY Sylvie et Mme DERSOIR Annie

*Mme Annie BEASSE était porteur d'un pouvoir de Mme ALLEY Sylvie*

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, M. PESLBERBE Jean-Claude a été élu pour assurer ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2018 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité des membres sans observations.

**Délibération n°2018/07 : Comptes de Gestion 2017**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des comptes de gestion pour l'exercice 2017 dressés par la Trésorière de la commune, Mme DUFROU.

Les résultats de ces comptes sont conformes à ceux du compte administratif et se présentent comme suit :

**Budget principal (60900) :**

- Déficit d'investissement ----- 23 556.09€
- Excédent de fonctionnement-----370 704.73€
- 
- Excédent de clôture 347 148.64€

**Budget Assainissement (60902) :**

- Excédent d'investissement -----10 189.44€
- Excédent de fonctionnement ----- 1 865.79€
- 
- Excédent de clôture 12 055.23€

**Budget Lotissement La Futaie (60903) :**

- Résultat d'investissement-----0.00 €
- Résultat de fonctionnement-----0.00 €
- 
- Résultat de clôture 0.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VOTE** les comptes de gestion de l'exercice 2017 dont les résultats de clôture sont présentés ci-dessus.

## **Délibération n°2018/08 : Comptes Administratifs 2017.**

Lecture est donnée au Conseil municipal des comptes administratifs pour l'exercice 2016 dressés par le Maire.

Les résultats de ces comptes sont conformes à ceux du compte de gestion et se présentent comme suit :

### Compte administratif Budget Principal (60900)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2017				
Opérations de l'exercice	171 079.95 €	541 784.68 €	69 726.26 €	46 170.17 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	<b>370 704.73 €</b>	<b>23 556.09</b>	-
<b>Excédent global de l'exercice</b>	<b>347 148.64 €</b>			

### Compte administratif Budget « Assainissement » (60902)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2017				
Opérations de l'exercice	5 199.74 €	7 065.53 €	5 998.32 €	16 187.76 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	<b>1 865.79 €</b>	-	<b>10 189.44 €</b>
<b>Excédent global de l'exercice</b>	<b>12 055.23 €</b>			

### Compte administratif Budget « Lot La Futaie » (60903)

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Compte Administratif 2017				
Opérations de l'exercice	54 000.52 €	54 000.52€	54 000.52 €	54 000.52 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-	-	-
<b>Excédent global de l'exercice</b>	<b>0.00 €</b>			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur proposition du Mme BEASSE Annie, 1<sup>ère</sup> adjointe, le Maire ayant quitté l'assemblée, à l'unanimité

**VOTE** les comptes administratifs de l'exercice 2017 dont les résultats de clôture sont présentés ci-dessus

## **Délibération n°2018/09: Mayenne Ingénierie – Etude géotechnique de l'aménagement du bourg**

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a souhaité revitaliser son bourg et développer l'animation culturelle en valorisant son patrimoine. Cette revitalisation passe par un aménagement du bourg qui permettra aux personnes de mieux apprécier la qualité de notre patrimoine, point central de la commune.

Pour poursuivre cette démarche, il a été demandé une assistante technique auprès de Mayenne ingénierie pour établir un devis sur l'étude géotechnique de l'aménagement du bourg de La Roë (RD11 et RD25). Cette étude est aussi demandée par le maître d'œuvre, la société TECAM. Ce devis s'élève à 5 155.58€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** ce devis d'un montant de 5 155.58€ TTC de Mayenne Ingénierie
- **Autorise** M. le maire à signer ce devis

### **Délibération n°2018/10: Ouverture de crédit**

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :  
Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 :

« Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

-Budget principal : Montant des dépenses pour l'étude géotechnique (2031) :

2031 : ..... 6 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ouverture de crédit en dépenses d'investissement telle que présentée ci-dessus
- **Autorise** monsieur le Maire à mandater les dépenses dans la limite du crédit ci-dessus
- **Prend acte** que ce montant sera repris dans le budget primitif 2018.

### **Délibération n°2018/11: Réaménagement de la salle de bains « crèche parentale »**

Monsieur le maire donne la parole à Mme Annie BEASSE, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge de ce dossier.

Le logement occupé par la crèche parentale a besoin d'un réaménagement au niveau de la salle de bains. La commune est propriétaire de cette maison, il serait souhaitable de refaire des travaux. L'entreprise SORIEUX a répondu à cette demande avec un devis d'un montant de 3 677.30€ TTC. Ce devis comprend :

- dépose du sanitaire et chauffe-eau
- Fourniture, pose et raccordement d'un receveur douche, paroi et thermostatique
- Fourniture d'un chauffe-eau de 200l
- Meuble sous vasque avec pose d'un plan vasque et robinet mitigeur
- Pose de Placoplatre et faïence

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** le devis d'un montant de 3 677.30€ TTC de l'entreprise SORIEUX
- **Autorise** M. le Maire à signer ce devis

### **Délibération n°2018/12 : Tailles de haies pour l'année 2018**

Monsieur le maire rappelle, que tous les ans, la commune fait appel à une société pour aider l'employé communal lors de la taille de haies. Des devis ont été sollicités auprès de « Nature and Co 53 » - 1 788€ et Etudes et chantiers – 2 050€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de retenir le devis de « Nature and CO53 » pour un montant de 1 788€
- **Autorise** M. le Maire a signer ce devis

### **Délibération n°2018/13 : Tarifs des repas de cantine - année 2018 pour les enfants scolarisés sur la communes de Ballots et domiciliés sur la commune**

Le conseil municipal,

Après avoir pris note du montant du repas par l'EHPAD « La closeraie » de Ballots, et après avoir pris connaissances des informations reçues des autres communes pour ce même dossier.

Il est proposé les tarifs suivants : 3.97€/enfant et accueil enfant sans repas : 1.96€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de modifier les tarifs à compter du **1<sup>er</sup> mars 2018** et les **fixent** à :
  - 3.97€ le prix d'un repas pour les élèves scolarisés aux écoles de Ballots domiciliés sur la commune
  - 1.96€ le prix par jour d'accueil d'un enfant au restaurant sans fourniture de repas.

Pour info, il est rappelé que le montant payé par la commune en 2017 pour un repas à l'EHPAD était de 5.92€, la participation des parents s'élevait à 2.84€, le reste à charge à la commune : 2.08€

**Pour 2018** : Prix EHPAD : 6.35€, participation demandée aux familles : 3.97€, le reste à charge à la commune : 2.38€

### Questions diverses

- Eolien : financement participatif
- Fauchage de l'herbe : arrêter le choix de la personne pour cette année (rappel : année dernière Antoine TRETON) – Pour cette année : retenu M. PESERBE Jean Claude
- Imposition – Bassin de l'Oudon – Pour rappel, à compter du 01 01 2018, la compétence est transférée à la CCPC qui la délègue au syndicat fusionné (voir feuille en annexe) – vote des taux
- Vente d'une parcelle lot la futaie (signature de l'acte 15 02 2018) Julliot/Frenay
- Dossier Abri bus pour les enfants : 2 choix d'abri bus proposés à Mme CARUEL, architecte des bâtiments de France avec la proposition de l'emplacement ⇒ Attente réponse
- Proposition de date pour la réunion « service impôt » à faire avec le 6 avril prochain (membres titulaires : Annie Béasse, Jean-Claude, Marie-Christine et Jean Claude MOREAU) : semaine du 19 au 24 mars sauf le 21 mars.
- Demande renouvellement de mise à disposition du local pour l'association « Arts Roë Base » (courrier reçu le 26/02/2018) – demande acceptée.
- Question sur les compteurs d'eau : Il avait été prévu de les déplacer avec une implantation en bordure de voie publique. Depuis pas de nouvelles, et la compétence « eau » a été pris par la communauté de communes du Pays de Craon ⇒ se rapprocher de la communauté de communes pour avoir des informations complémentaires sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.